



Boite de Pandore ou épée de Damoclès ? Faites votre choix !

Il y a quelques mois la note de service 460 a interpellé le Bureau Local de la CGT d'Orléans Saran. Vu que personne ne semblait trouver le passage ci-dessous problématique, nous avons décidé de nous en emparer : « Il est également rappelé que les heures supplémentaires dépassant les 108 heures trimestrielles seront reportées sur le compteur RHS (récupération des heures supplémentaires) des agents ».

Celles-ci ne sont donc pas perdues : elles sont en limite de paiement, dans la limite des 108 heures trimestrielles. Mr le Directeur, quelle générosité de la part de la DAP d'informer ses agents qu'ils peuvent désormais dépasser les 108 heures/trimestre. Merci, à vous, de nous avoir avisé que nous pouvions, avec le sourire, pouvoir allégrement dépasser les 36 heures supplémentaires par mois.

Certes, certains collègues apprécient de faire des heures supplémentaires. Néanmoins nous, Bureau Local de la GCT, pensons que ce n'est pas forcément un bien pour leur santé, leur bien être et leur vie de famille : quoique, après tout, chacun est responsable de ses choix.

Il y a quelques temps déjà, notre Service des Agents n'avait-il pas reçu comme consigne, de la part de la DAP, de faire descendre les heures supplémentaires engrangées par ses agents sur le CPOS ? Ce qui est normal, puisque un fonctionnaire n'est pas censé générer d'heure supplémentaire : après tout nous sommes payés avec l'argent des contribuables. C'est là où le bât blesse cela signifierait que lorsque la DAP n'a pas le choix, elle peut 'gracieusement' autoriser ses agents à faire des heures supplémentaires... Quelle magnanimité !

Par ailleurs, une question, Monsieur le Directeur : les textes en vigueur nous informe que nous pouvons atteindre les 60 heures/ semaine de manière pratiquement régulière et de manière exceptionnelle les 65 heures /semaine.

Donc notre administration pourrait en toute impunité faire travailler le personnel de surveillance 60 heures/ semaine. Soit une présence mensuelle de plus de 240 heures dans un 'bon mois' et en toute légalité. Ne voyez-vous pas cette épée de Damoclès au-dessus de nos têtes ?

Le cadre du droit européen est bien plus protecteur puisque pour qu'un employé puisse atteindre un tel niveau d'heures supplémentaires, il se doit être volontaire, ce qui n'est pas notre cas.... Nécessité de service !

Monsieur le Directeur et Madame la Directrice des Ressources Humaines qui avait en charge le bien être de vos agents, ne voyez-vous pas que cette note peut signifier encore plus de souffrance pour les personnels pénitentiaires de surveillance ?

Le 21 juin 2023

Rappelons à toutes et tous que les heures dites frictionnelles aurait dut disparaître depuis plus de 20 ans et que notre Administration les impose encore et toujours à ses agents sous couvert de restriction budgétaire successive !

L'Administration Pénitentiaire nous parle de bien être au travail, d'équilibre familiale tout en maintenant des textes administratifs qui nous maintiennent dans un état de servitude et nous musellent depuis 2002 ! Ne serait-il pas temps de fermer cette boîte de Pandore laissée ouverte depuis trop longtemps?

Certains agents désirent faire des heures supplémentaires pour améliorer leur pouvoir d'achat, tandis que d'autres agents préfèrent privilégier leur vie familiale et ce droit se retrouve écrasé par notre statut spécial. Madame la Directrice des Ressources Humaines et Monsieur le Directeur, vous devez faire en sorte que chacun de vos agents puisse travailler dans de bonnes conditions sans devoir sacrifier leur santé ou leur vie familiale. Des drames se jouent régulièrement au sein de notre Administration sous l'indifférence totale de nos dirigeants!

Il est vrai que notre statut spécial prévoit que nous pouvons, A TITRE EXCEPTIONNEL, dépasser ces 108 heures trimestre. Néanmoins lorsque l'exception devient la norme, cela lève un lièvre... Attention, qui sait, un jour les personnels de surveillance auront peut-être le courage de se révolter de nouveau... Il est hors de question, qu'à cause de l'incurie de notre administration en matière de recrutement national, que des agents soient obligés de se sacrifier pour que l'institution tourne au mieux.

Il est hors de question, que le lissage des heures sur l'année permette à l'administration de biaiser ses agents. Nous agents pénitentiaires de surveillance avons déjà suffisamment donné à une administration qui semble nous mépriser.

Quid de l'année de bonification pour la catégorie C disparue pour les surveillants, des dernières réformes statutaires et autres arrangements entre amis .

Par conséquent le bureau local de la GCT va tenter de pousser ses dirigeants de tout mettre en œuvre pour bousculer cette maltraitance institutionnalisée.

En tant que défenseurs des personnels de première ligne, notre rôle à nous syndicalistes consiste à tenter de contrer tout management inhumain des personnels de surveillance.

Cela fait plus de 20 ans que les restrictions budgétaires empêchent le personnel de surveillance d'avoir un cadre de vie convenable: il est temps que cela cesse !